



ON A TOUS À Y GAGNER!

- Valoriser le patrimoine existant
- Répondre aux besoins de logements de chacun sur le territoire
- **Être acteurs ensemble de la transition** écologique

Vous êtes propriétaire d'un logement vacant depuis + de 2 ans ?

Le réhabiliter pour le remettre sur le marché, c'est possible!

Vous êtes un professionnel de l'immobilier?

Conseillez au mieux les vendeurs et les acheteurs sur les aides « Défi Zéro logement vacant »

Contactez le service Habitat

0214290038

habitat-bal@saint-lo-agglo.fr



Contactez le service Habitat

0214290038

habitat-bal@saint-lo-agglo.fr

















Vous êtes propriétaire d'un <mark>logement vacant</mark> depuis + de 2 ans ?

Saint-Lô Agglo vous accompagne pour permettre la remise sur le marché de ce logement



REVALORISEZ VOTRE LOGEMENT EN 4 ÉTAPES

JE CONTACTE LE SERVICE HABITAT DE SAINT-LÔ AGGLO

> Ce premier temps permet de faire un point sur les particularités de votre logement vacant : état, situation géographique, ...

2 JE BÉNÉFICIE D'UN CONSEIL GRATUIT

Le service Habitat de Saint-Lô Agglo vous conseille sur les solutions (résidence principale pour vous-même, mise en location ou vente) et les aides existantes.

3 JE BÉNÉFICIE D'UN ACCOMPAGNEMENT

Si votre projet est éligible à des aides financières, vous êtes accompagné dans les démarches auprès des organismes financeurs.

- 4 LE LOGEMENT EST DE NOUVEAU HABITÉ
 - Vous habitez le logement ou vous le louez.
 - Vous l'avez vendu et il a été réhabilité par le nouveau propriétaire qui l'habite ou le loue.

*Propriétaire ou locataire doivent habiter le logement en tant que résidence principale

ou

LES PRIMES « DÉFI ZÉRO LOGEMENT VACANT » DE SAINT-LÔ AGGLO

Saint-Lô Agglo a mis en place 2 primes pour favoriser la remise sur le marché des logements vacants depuis + de 2 ans dans les centres-bourgs et centres-villes:

De 3 000 à 15 000€
pour l'acquisition-rénovation

5 000€ pour la remise en location

*Sous réserve d'éligibilité des logements



LES AUTRES AIDES FINANCIÈRES

Elles permettent de financer les travaux de réhabilitation : rénovation énergétique (isolation, chauffage, fenêtre, ...) et/ou travaux lourds (biens dégradés).



Fabienne, Saint-Lô, témoigne

Les aides nous ont permis de rénover un bien familial qui nous tenait à coeur pour le conserver et le relouer à une famille qui va être bien dans cette maison.

